

# CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
l'Ardèche

République Française  
COMMUNE D'USCLADES ET RIEUTORD

---

## Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

## Séance du 02 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Jean CHALLEAT, Jean-Louis GUILLERMIN, Bernard HILAIRE, Denis JOURDAN, Solène MOUNIER, Louis OLLIER, Jean-Marie ROUX

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Jean-Paul MEJEAN

**Secrétaire de séance:** Joseph ARZALIER

---

## Décision du maire

### Ordre du jour

- Approbation du PV du conseil municipal en date du 29/05/2024

### COMPTABILITE Décisions modificatives budget de l'eau

- DM1\_2024 EAU
- DM2\_2024 EAU

### SUBVENTION

- Demande de subvention pour travaux de voirie communale 2024

### ZONE ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

- Délibération portant modification de la délibération n° DE\_2024\_005 en date du 15 février 2024 (identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables)

### QUESTIONS DIVERSES

Après avoir constaté que le quorum est atteint M. le Maire déclare que le conseil municipal peut valablement délibérer. Le secrétaire de séance sera M. ARZALIER Joseph

Avant le début du conseil M. le Maire veut justifier pourquoi il a du convoqué le conseil le 20/08/2024 car beaucoup de personnes ont été absentes et le conseil n'a pas pu avoir eu lieu. Le conseil est dans l'obligation de se réunir au moins une fois par trimestre et le dernier conseil s'était réuni le 29/05/2024

## Décision du maire

- **Remplacement du brûleur de la chaudière du local mairie-APC 966 euros**
  - Odeur dans la l'APC et consommation excessive
- **Commission travaux le 06/06/2024 modification du devis de 82 905.90 euros à 45 000 euros**
  - M.Ollier fait part de son mécontentement quant au fait que lors du vote du budget M. le Maire a convoqué la commission budget et finance et en plus a convié l'ensemble des conseillers municipaux alors que lors de la commission travaux seuls les délégués ont été convoqués. Il souhaite que son intervention soit noté dans le PV.  
M. le Maire explique que lors de l'élaboration du budget chaque membre du conseil doit pouvoir donner son opinion et que de même tous conseillers voulant participer à la commission travaux et le bienvenu.
  - M. le Maire précise que la commission n'a pas retenu l'ensemble des travaux proposé sur le devis car le coût des travaux été trop élevé  
M. Challéat insiste sur le fait que la route de Paradis a encore cette année été refaite  
M. Arzalier expose que les routes de la Ceyte et de Paradis sont les plus longues de la commune et que des portions de ces routes sont faites chaque année et que l'année prochaine d'autres routes seront faites.  
M. Hilaire explique l'entretien des routes doit être régulier chaque année  
M. Guillermin souligne que sur la route de la Ceyte les trous ont seulement été bouché

M. le Maire et son premier adjoint explique que cette route a été faite en bi-couche et que cela se dégrade rapidement c'est pourquoi ils préfèrent mettre de l'enrobé ce qui est plus cher au budget

- **Salle animation**
  - 3 grilles frigo 124.20 reçu le 29/07/2024
  - Luminaire extérieur
  - Demande devis pour four remise en température
- **Vitesse Rieutord**

La DDE a posé un compteur pour vérifier la vitesse des automobilistes a Rieutord le 24/07/2024

- **Zone ZAEnR**
  - Déclaration de la zone sur le portail [planification.climat-energie.gouv.fr](http://planification.climat-energie.gouv.fr) le 11/04/2024 refait le 11/07 problème sur portail identification des sols
  - Courrier pnr acceptation zone le 25/07 ddt
  - Modification sur le plan de la zone le 01/08/2024 si pas de changement ok dans trois mois
- **Grange de javelle**
  - Plan reçu le 30/07/2024 du géomètre
- **Sde07**
  - Signature du raccordement électrique pour la construction de l'habitation de M.Wyss
  - Problème de raccordement pour M. Bret
- **Mairie**
  - Arrêté animal errant car problème de divagation de vaches et de chiens cet été
  - Contrôle par la communauté des communes des lieux de collecte des ordures
  - Visite périodique la Besse le 13/06 ok
- **Budget**
  - Visite du conseiller au décideur locaux M. Pinoli pour amortissement de la commune et régularisation des comptes
  - Début inventaire commune rdv M. Léger trésorerie le 24/09/2024
- **Association**
  - Subventions des associations hors commune versées
  - Manque document des Riverains pour envoyer la subvention des associations de la commune

Mr Guillermin demande s'il ne serait pas nécessaire que la commune réunisse une fois par an les associations afin de transmettre les documents demandés pour percevoir la subvention communale. M. le Maire répond qu'il va y réfléchir.

- **Problème téléphonie**
  - Tous le réseaux télécoms endommagés par les intempéries de ce printemps ont été réparé selon Orange M. le Maire leur a indiqué que du travail restait à faire.
  - M. Guillermin nous a contacté dut aux problèmes de téléphonie mobile sur la commune. Nous avons recontacté les services nécessaires Orange Mme fernnadez -Ardèche numérique-le député Brun. Réponse de la permanence de M. Brun antenne new deal longue à mettre en place
  - M. Miletto nous a contacté pour nous signaler des problèmes de fils télécom qui sont décrochés sur la route de la palisse- Nous avons contacté Fernandez de Orange une équipe est venu et a demandé à M. Miletto de contacté Orange pour soutenir la demande des techniciens pour changer les câbles à l'aide d'une nacelle

## DM1\_2024 SEA

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

|         | DEPENSES | RECETTES |
|---------|----------|----------|
| TOTAL : | 0.00     | 0.00     |

| INVESTISSEMENT : |  | DEPENSES       | RECETTES       |
|------------------|--|----------------|----------------|
| 458101 - 040     | Dépenses (à subdiviser par opération)    | 2900.00        |                |
| 458201 - 040     | Recettes (à subdiviser par opération)    | -1450.00       |                |
| 2315             | Installat°, matériel et outillage techni |                | 1450.00        |
| 2315 (040) - 040 | Installat°, matériel et outillage techni |                | -1450.00       |
| 458201           | Recettes (à subdiviser par opération)    |                | 1450.00        |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>1450.00</b> | <b>1450.00</b> |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>1450.00</b> | <b>1450.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour 10 / Contre 0 / Abstention 0 **ADOPTE**

|                     |
|---------------------|
| <b>DM2_2024 SEA</b> |
|---------------------|

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |  | DEPENSES    | RECETTES    |
|------------------|--|-------------|-------------|
| 673              | Titres annulés (sur exercices antérieurs | 97.00       |             |
| 6071             | Compteurs                                | -97.00      |             |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |
| INVESTISSEMENT : |  | DEPENSES    | RECETTES    |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour 10 / Contre 0 / Abstention 0 **ADOPTE**

|  |
|--|
| <b>Demande de subventions pour travaux de voirie</b> |
|--|

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie de la commune sont régis par le groupement de travaux de la MONTAGNE NORD depuis la délibération du 01/03/2024 du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15/02/2024 le conseil municipal a délibéré afin que ce soit l'entreprise SATP qui réalise les travaux et que Monsieur le Maire soit autorisé à signer la proposition de prix ainsi, que toutes les pièces afférentes au marché.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de travaux sur la voirie de la commune ainsi que le montant des dépenses relatives à ce dossier.

Il précise que la subvention pour ces dits travaux s'élève à de 40% du montant hors taxes des travaux

Il propose à l'assemblée de solliciter le soutien du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les dépenses consécutives aux travaux de voirie pour un montant total de **37 981.25 euros HT**
- **Sollicite** le soutien du département pour les travaux des voiries communales
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette délibération.

Pour 10 / Contre 0 / Abstention 0 **ADOPTE**

**Délibération portant modification de la délibération n° DE\_2024\_005 en date du 15/02/2024  
(identification des zones d'accélération pour implantation terrestre de production s'énergie renouvelable)**

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier provenant de la Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche concernant la Zone Accélération d'Energie renouvelable et proposant de modifier le tracé définit sur le portail cartographique [planification.climat-energie.gouv.fr](http://planification.climat-energie.gouv.fr).

**Vu** la délibération n° DE\_2024\_005 en date du 15 février 2024 relative à la mise en œuvre de l'identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables et qui définit la parcelle « ancienne carrière » soit la parcelle B372 (superficie 21208m<sup>2</sup>) en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

**Vu** l'avis favorable du PNR en date du 22/07/2024 à la définition de la zone d'accélération n°888214 « ancienne carrière » sous réserve de la réalisation d'études environnementales et paysagère précise concluant à l'absence d'enjeux et de respecter le périmètre de la carrière autorisé par le dernier arrêté préfectoral en vigueur

**Vu** le nouveau tracé de la zone ZAEnR sur l'« ancienne carrière » proposé par Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche

Le conseil municipal **décide**

-D'approuver le nouveau tracé présenté par la Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche pour la Zone Accélération d'Energie renouvelable n°888214 nommée « ancienne carrière

Pour 10 / Contre 0 / Abstention 0 **ADOPTE**

**Questions diverses**

- Ampoules défectueuses ; elles seront déclarées pour être réparées
- Demande de renseignements sur le PLU ; ceci est encore en étude
- Toiture ancienne école ; nous avons des réunions pour des études de subventions avec « village d'avenir » pour des subventions
- Assainissement du village M.Ollier demande si on va essayer de mettre en place l'assainissement avant le passage de la compétence à la communauté des communes.